

DEC190564DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC183267DR07 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, dont le directeur est M. Eric MAIRE ;

Vu la décision DEC183267DR07 du 20 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC183267DR07 du 20 Décembre 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MAIRE, délégation de signature est donnée à M. Bernard NORMAND, Directeur adjoint, à M. Laurent CHAZEAU, Professeur, à M. Jérôme CHEVALIER, Professeur et à Monsieur PEREZ, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure